Service: Tenue de compte Pour Malakoff Médéric

AVANISTA
Madame JOSEPH Carine
11/13, Avenue de la Division Leçlerc
94230 CACHAN

Mer, le 19/02/2019

Ref MMEE: 80075/001

Objet : Prélèvement annuel des droits de garde

et des frais de tenue de compte

Madame,

Nous vous informons que les prochains prélèvements des droits de garde et des frais de tenue de compte interviendront le 05/03/2019 sur votre compte n° 95401109601 pour un montant global de 19,91 euros.

Conformément aux conditions générales de votre compte-titres, nous vous rappelons que votre compte d'instruments financiers ne peut être en position débitrice, ni en titres, ni en espèces.

Suite à la simulation\* effectuée en date du 12/02/2019, ces prélèvements entraineraient un solde débiteur de 19,91 euros sur votre compte.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné en date du 05/03/2019.

Pour cela, vous avez la possibilité de réaliser les opérations suivantes :

- Un virement sur votre compte espèces grâce aux coordonnées bancaires ci-dessous : IBAN : FR7615673005549540110960146 / Code BIC : AGRIFRPP907

- La vente partielle des instruments financiers présents sur votre compte-titres en nous transmettant vos instructions.

A défaut de couverture espèces suffisante à la date mentionnée ci-dessus, Crédit Agricole Titres est autorisé à procéder à la liquidation d'office, en vos lieux et place, et à vos frais et risques, de tout ou partie de votre position, jusqu'à ce que celle-ci soit en adéquation avec la garantie exigée (article 11 des conditions générales).

Nous vous prions de croire, Madame, en nos salutations distinguées.

\* il s'agit d'une simulation qui prend en compte le solde du compte espèces constaté à cette date.

Le Responsable de la tenue de compte